

coup de main

FILLE AU PAIR, MODE D'EMPLOI

1. Passez par une agence

Vous trouverez sur le Net de nombreuses petites annonces de jeunes gens qui proposent leurs services, mais le mieux reste quand même de passer par une agence spécialisée, si possible affiliée à l'Union française des agences au pair (Ufaap). Elle s'occupera du recrutement et de la venue de la fille au pair, mais aussi de son remplacement si elle ne convient pas.

2. Quelle expérience ?

Si vous passez par une agence, expliquez précisément dans le dossier les conséquences du handicap de votre enfant sur son quotidien, ses difficultés pour manger, s'habiller, se laver, etc. « Même si elles sont rares, nous essayons de trouver des personnes qui ont une expérience du handicap, précise Delphine Vails, vice-présidente de l'Ufaap. L'une d'elles accompagne par exemple une petite



fillette autiste de 8 ans et accomplit les mêmes tâches qu'avec un enfant sans handicap. Elle prend simplement un peu plus de temps pour l'aider à manger et à s'habiller. »

3. La trouver... et la garder !

« Il est difficile de trouver la jeune fille qui convient et de la garder, car le turn-over est important, reconnaît Delphine Vails. Celles qui sont

soutenues par les parents se rendent compte que ce n'est pas si compliqué de s'occuper d'un enfant handicapé. Finalement, les échecs ne sont pas plus importants que dans d'autres familles. » Anne est la maman d'une petite fille polyhandicapée, elle a fait appel à quatre jeunes au pair : « Celle avec qui ça a le moins bien marché venait en France pour rejoindre son copain plutôt que pour étudier ! Le problème n'était pas le handicap de ma fille, mais le manque d'implication et de maturité de cette jeune femme. »

4. Donnez-lui envie de venir

Dans le dossier qui sera pré-

senté à la fille au pair, décrivez aussi votre quotidien, avec un maximum de photos de toute la famille, de votre lieu de vie et de l'espace qui lui sera réservé (notamment sa chambre). Pour qu'elle se sente bien chez vous, proposez-lui de l'emmener de temps en temps en week-end, de participer à des activités en dehors de la maison. Expliquez à celle qui aura fait le choix de votre famille qu'elle ne sera pas toute seule à s'occuper de votre enfant handicapé, qu'elle sera aidée, par vous, mais aussi par les frères et sœurs.

5. Combien ça coûte ?

Comptez entre 400 € et 500 € de frais de dossier si vous passez par une agence. Vous aurez en plus à régler l'argent de poche, les cotisations Urssaf obligatoires, les frais de transport éventuels, pour un total de 500 € à 650 € en moyenne chaque mois. Ces tarifs ne comprennent pas les frais d'alimentation et d'hébergement, eux aussi à votre charge. Certaines familles, par souhait ou manque de place, préfèrent louer un studio ou une chambre à la jeune fille au pair plutôt que de la loger à la maison.

Isabelle Malo

MÉMO

- Union française des agences au pair (Ufaap), 01 43 29 80 01, www.ufaap.org
- Retrouvez d'autres informations sur les conditions d'embauche d'une jeune fille au pair sur le site www.urssaf.fr (espace « Particuliers », rubrique « Législation en ligne », puis « Employé au pair »).